batribox

RUDOLOGIA
pôle compétences déchets

Sensibiliser

Collecter

Réutiliser

Recycler

Présentation du 28/11/2024

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Sommaire

1. SCRELEC - Batribox
2. Calendrier
    1. Agrément PAP – 2025
    2. Nouveau règlement européen batterie
3. Questions - Réponses

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Screlec en quelques mots

Éco-organisme fondateur de la filière Piles et Accumulateurs Portables en 1999

- À but **non lucratif et agréé** par les pouvoirs publics
- Actif sur **l'ensemble du territoire**
- Éco-organisme **opérationnel**

Objectifs :

- **Prendre en charge** les coûts liés à la **collecte,** au **tri** et au **recyclage**
- **Sensibiliser** les citoyens au geste de tri
- **Mettre gratuitement** à la disposition de nos points de collecte notre solution de collecte et de recyclage **Batribox**

Toutes nos activités sont **financées via l'éco-contribution** versée par nos adhérents metteurs sur le marché

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Périmètre de l'agrément PAP

La réglementation :

Trois familles de piles et accumulateurs sont définis à l'article R. 543-125 du code de l'environnement :

- **<u>Les piles ou accumulateurs portables</u> : toute pile, pile bouton, assemblage en batterie ou accumulateur qui est scellé et susceptible d'être porté à la main et qui n'est, par ailleurs, ni une pile ou un accumulateur industriel ni une pile ou un accumulateur automobile**

- **<u>Les piles ou accumulateurs automobiles</u>** : toute pile ou accumulateur destiné à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage automobile
- **<u>Les piles ou accumulateurs industriels</u>** : toute pile ou accumulateur conçu à des fins exclusivement industrielles ou professionnelles ou utilisé dans tout type de véhicule électrique

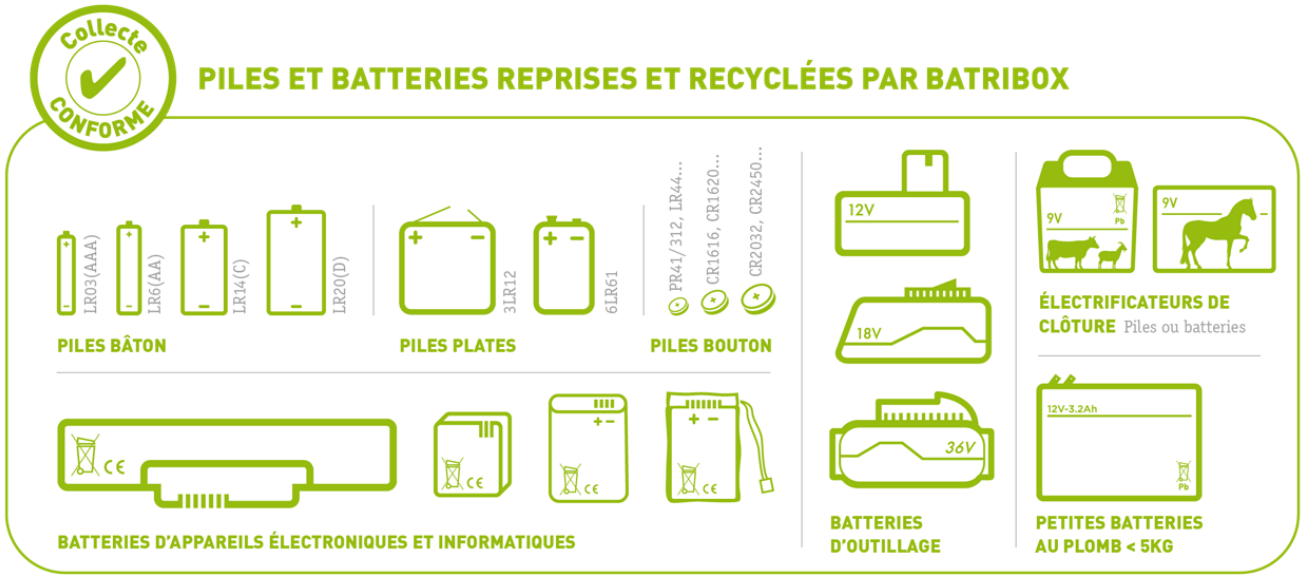

Une filière française de recyclage

76,4 %

des matériaux sont valorisés (fabrication de nouveaux produits)

21,2 % éliminés par incinération
2,4 % utilisés en valorisation énergétique

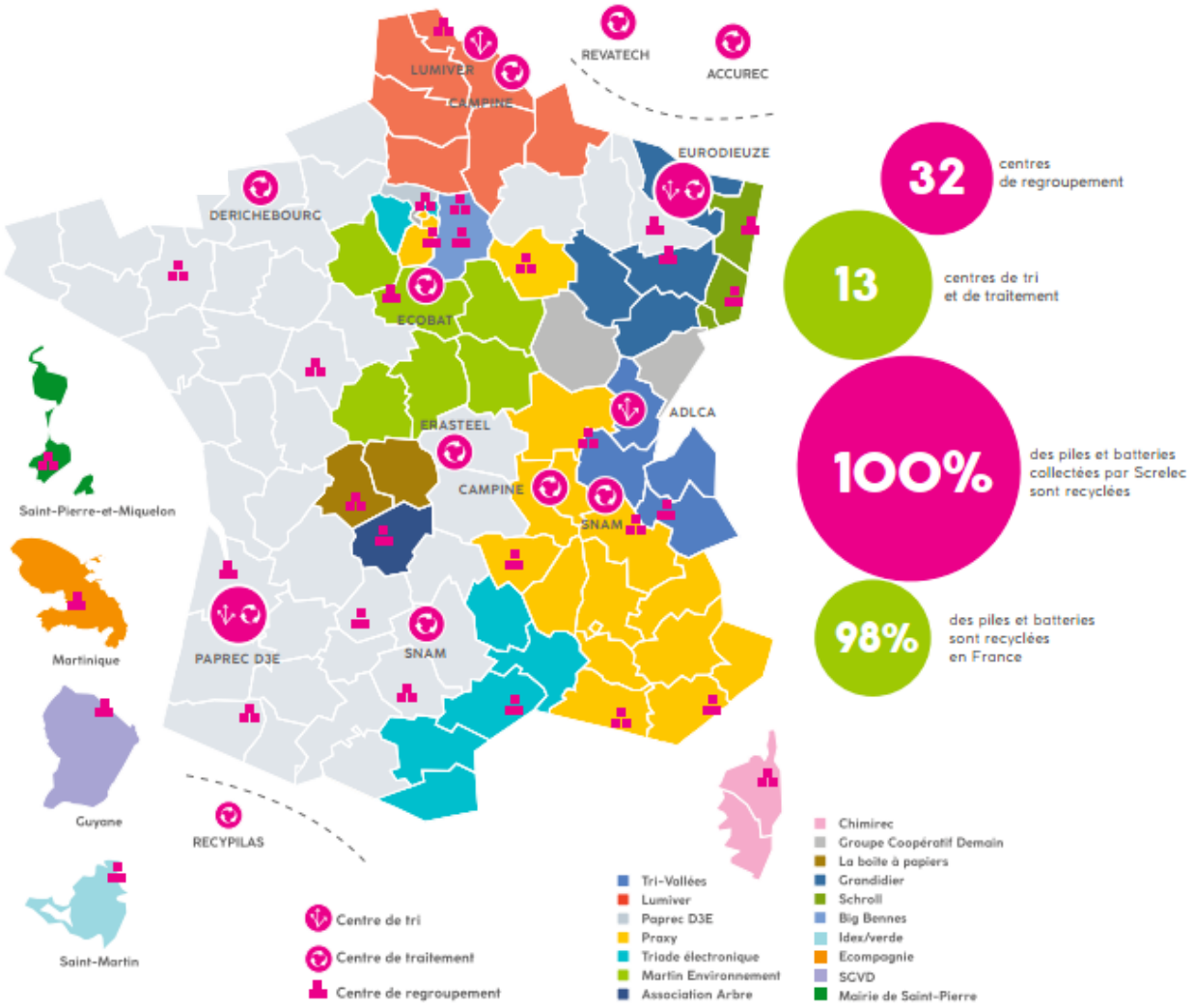

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Résultats de collecte Screlec

Résultats

+ de 6200 T en 2023

+24% vs 2022

32 000 *Points de collecte*

Taux de collecte 2022 : 50,5%

Objectif 2030 : 73%

La filière de recyclage Batribox

Solution Batribox pour les CL >> Prestation de base

Enlèvement **gratuit** sur site

À partir de **60kg** de piles et accumulateurs stockés *

Sous 10 jours ouvrés maximum

Enlèvements avec **rotation des contenants** (fûts/caisses)

Remplacement gratuit des fûts en cas de perte, vol ou détérioration

* La limite des 60kg nous permet d'intervenir dans des petit points de collecte au-delà des déchèteries

Solution Batribox pour les CL >> Extranet et données

batriweb en ligne 24/24 pour vos demandes :

- D'enlèvement
- De matériel

Centralisation des informations de collecte (BSD Trackdéchets, tonnages collectés…) sur votre espace dédié batriweb

Envoi d'un dashboard annuel :

Solution Batribox pour les CL >> la collecte en déchèterie

- **Fûts homologués 220L** livrés avec sache plastiques et cerclage
- **Couvre-fût ou abri-fûts** pour stocker vos fûts à l'extérieur tout en les protégeant des intempéries et offrir une visibilité accrue du point de collecte
- **Fiches plastifiées** pour les gardiens
- **Affiches plastifiées « consignes de tri »** pour les usagers
- **Panneaux dibond signalétique** pour signaler la présence du point « Piles et petites batteries »

Abri-fûts

MADE IN FRANCE

Couvre-fût

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Solution Batribox pour les CL >> Densifier le maillage

dès 60 Kg

Enlèvement à partir de 60 kg dans les petits PDC :
Communes, associations, écoles, recycleries/ressourceries…

Mise à disposition gratuite de **collecteurs en PAV** pour compléter le réseau existant (verre, papiers, textiles…)

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Solution Batribox pour les CL >> soutien 1 et 2

Soutien au fonctionnement des déchèteries

Pour toutes les déchèteries partenaires de Screlec :

Soutien annuel au fonctionnement 60€

Valable dès le premier enlèvement effectué dans l'année en cours

\+

Bonus annuel d'optimisation 60€

Valable si tous les enlèvements de l'année comprennent 2 fûts minimum (poids moyen des fûts : 200kg)

**Les palettes de piles de clôtures sont comptabilisées comme des fûts*

Soutien à la communication

Pour toute action de communication ciblée sur le recyclage des piles et batteries :

1 ct € par habitant

Proposé une fois par agrément pour toutes les CL partenaires de Screlec

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Solution Batribox pour les CL >> soutien 3

Nouveauté 2023

Afin d'encourager les collectivités à **augmenter les performances de collecte**, Screlec a lancé un nouveau soutien financier au développement de la collecte des PAP.

+ 10% = 250€

+ 20% = 500 €

par rapport à l'année de référence

(toutes collectes confondues et cumulable avec le soutien au fonctionnement des déchèteries et le soutien à la communication)

Exemple

La collectivité signe en 2024 et a donc pour année de référence 2023

	2023 (année de référence)	2024	2025	2026
Tonnage	**10 T**	**11 T**	**12 T**	**11,5 T**
Tonnes développées	**-**	**+10%**	**+20%**	**+15%**
Soutien	**-**	**250€**	**500 €**	**250 €**

→ Versement des soutiens par Screlec simultanément aux soutiens au fonctionnement des déchèteries

Avec le soutien des associations de collectivités :

AMORCE DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Cercle National du Recyclage

Solution Batribox pour les CL >> Sensibilisation des publics 1/2

Les outils de sensibilisation

- Enrichissement d'une gamme d'**outils explicatifs sur le geste de tri** et les différentes étapes du recyclage
- Dépliants, affiches, Mini-Batribox… disponibles aux **formats digital ou papier**
- Accompagnement de vos **évènements**

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Solution Batribox pour les CL >> Sensibilisation des publics 1/2

Screlec propose une **organisation clé en main** avec une **personne dédiée** pour la gestion des opérations

Opérations Nationales

Piles Solidaires – 10-ème édition

- Collecte dans plus de **1500** écoles élémentaires et collèges durant toute l'année scolaire
- Chaque tonne collectée permet le financement d'un projet d'électrification mené par **Electriciens Sans Frontières**
- **47 tonnes** collectées en 2023

1 Pile = 1 Don pour le Téléthon ! – 10-ème édition

- **2500** kit de collecte distribués aux particuliers pour collecter d'Octobre à Décembre
- Pour chaque piles collectées un don est reversé à l'**AFM Téléthon**
- Près de **200** tonnes collectées chaque année
  - **145 Tonnes en 2023 soit 36 250 €**

Actualités

- Prolongation de l'agrément PAP en 2025

> Vos contrat Screlec prolongés d'1 an jusqu'au 31/12/2025 à minima

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

- Application du nouveau règlement européen batteries

> Nouvel agrément filière « batteries » dès août 2025

> Création d'un EO coordonnateur puis d'un nouveau contrat unique filière pour les CL (horizon 2026 ?)

Actualité
Parlement européen

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Nouveau Règlement batteries

Actualité
Parlement européen

Le Règlement (UE) 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2023 relatif aux batteries et aux déchets de batteries **applicable à l'ensemble du cycle de vie des piles à compter du 18 février 2024.**

Objectif : **Accroître la circularité des batteries et les exigences techniques et de recyclabilité**

Moyens : Améliorer leur conception, leur usage et accroître la collecte et recyclage

- Davantage de collecte et de recyclage (taux).
- Accroitre la performance (rendement) et la durabilité des batteries.
- Faciliter l'extraction et le remplacement des batteries incorporées.
- Une meilleure information de l'utilisateur (professionnel et particulier).

Le Règlement vise à élargir le champ d'application des batteries couvertes par la REP qui s'appliquerait ainsi à ***toutes les catégories de batteries***

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Nouveau Règlement batteries

Actualité
Parlement européen

De 3 à 5 catégories de batteries

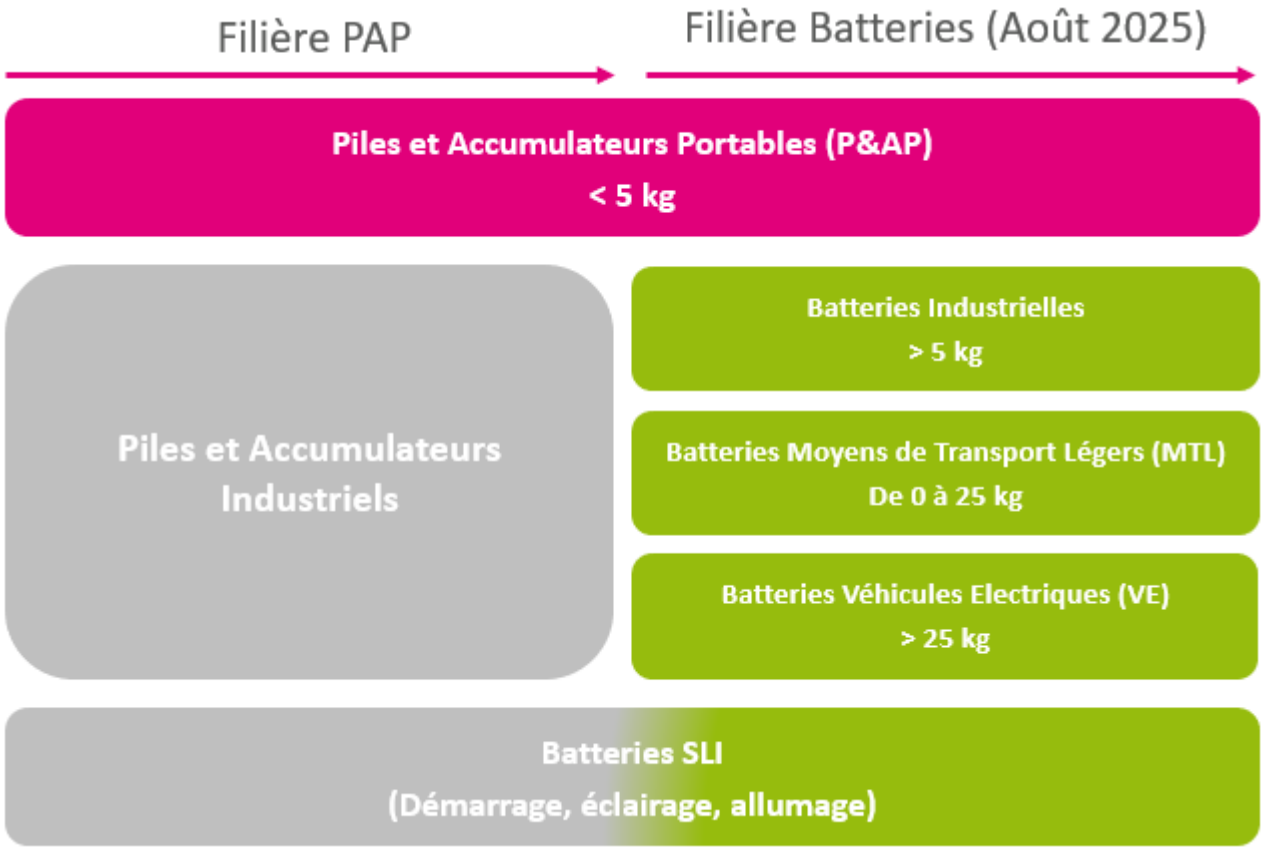

< Collecte en déchèterie

< Collecte en déchèterie

< Collecte en déchèterie

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Vos interlocuteurs

Interlocuteur régional, pour toutes questions concernant :

- Les enlèvements
- Le matériel
- La sensibilisation

Simon Cabrolier

Responsable Développement Sud-Ouest
Référent metteur sur le marché
Référent batteries de mobilité et industrielle

Tél : +33 6 47 04 64 72

simon.cabrolier@screlec.fr

Interlocuteur national, pour toutes questions concernant :

- Votre convention
- Les soutiens financiers

Alban Bonnard

Responsable Développement Sud-Est
Référent Collectivités

Tél : +33 6 75 95 20 30

alban.bonnard@screlec.fr

screlec
ensemble vers une économie circulaire

screlec

ensemble vers une économie circulaire

screlec.fr

Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État
sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des Piles et accumulateurs portables.
Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en France à travers sa solution Batribox.